



JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, Lagerstraat,
derrière le Prinsgracht (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, Libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction *franco de port*.

LA HAYE 21 Mars.

nos journaux qui s'occupent des affaires publiques du
et des moyens d'améliorer nos institutions, le *Tydgennoot*
contredit celui qui se distingue surtout par un patriotisme
désintéressé et éclairé à la fois. C'est une raison de plus
pour veiller contre les erreurs où cette feuille pourrait tomber,
l'influence des erreurs propagées par la presse est naturelle-
ment en raison du degré d'estime et de confiance que le public
accorde au journal où elles se rencontrent.
Une réflexion nous a été suggérée, en lisant les cinq pre-
mières lignes d'un article consacré par le *Tydgennoot* dans son
numéro à la question de la révision de la loi fon-
damentale. Ce n'est pas sans quelque surprise que nous y avons vu,
l'attitude du gouvernement indiquerait clairement, que
le projet de la révision de la loi fondamentale aussitôt que
les délibérations sur les lois financières seront terminées.
Nous avons suivi attentivement les débats qui ont été soulevés
à l'occasion d'une révision de la loi fondamentale, par quelques
membres de la seconde chambre, et nous devons déclarer n'avoir
rien entendu qui puisse directement ou indirectement autoriser
la révision du *Tydgennoot*.
Le gouvernement, il est vrai, n'a pas, non plus, dit le contraire,
et a loin de ce fait à celui dont le *Tydgennoot* paraît être
l'auteur et dont nous n'avons pu trouver la confirmation dans
ce qui s'est passé jusqu'ici.

Le gouvernement vient de nommer la commission chargée de vérifier les
nos possessions coloniales. Cette commission se
composera de MM. Piepers et H. Trip, membres de la première
chambre, et G. J. Bruce et J. E. van Panhuys, membres de la
seconde. Les membres des Etats-Généraux; H. van Sonsbeek et
van Hoorn van Burgh, membres du conseil d'état, et
le lieutenant-général N. W. Bora Siccama, membres de la cham-
bre des comptes. M. Cornets de Groot, faisant fonctions
de lieutenant-général au département des colonies, remplira
les fonctions de secrétaire près la susdite commission.

Le *Journal de La Haye* du jour contient la promulgation des
lois relatives à l'ED février dernier, relativement à l'arrière de l'année
1842 et années antérieures, celle du 6 mars, concernant le
complément des votes et moyens de 1841, 1842 et 1843; la
loi autorisant le gouvernement à rembourser une partie de la
dette de la Société de Commerce, et enfin la loi relative au
complément des créances de S. M. le roi Guillaume-Frédéric
à l'égard de la ville de Maastricht, en date du 18 mars, au *Journal de*

Les membres de la commission qui ont fait le voyage de La
Haye dans l'intérêt de l'établissement d'un chemin de fer en
province, sont de retour en notre ville.
Nous apprenons qu'ils ont reçu du gouvernement les assu-
rances les plus favorables à l'égard du sujet de leur voyage, et le

ministère est disposé à faire toutes les concessions désirables
pour la réalisation d'un projet si important pour les intérêts du
Limbourg.

D'un autre côté, on écrit d'Aix-la-Chapelle, que le 18 de ce
mois, a eu lieu la répartition des actions du chemin de fer de
Maastricht à Aix. La députation qui s'était rendue à La Haye
pour solliciter du gouvernement néerlandais la concession né-
cessaire à la construction de ce chemin de fer, a reçu le plus
gracieux accueil de S. M. le roi des Pays-Bas, et on en espère le
meilleur résultat.

Quelques honorables habitants de Rotterdam se réunissent
journalièrement de dix heures du matin à l'heure, afin de donner
à leurs concitoyens tous les éclaircissements dont ceux-ci pour-
raient avoir besoin, pour bien comprendre la loi financière, et se
convaincre combien il est avantageux de donner la préfé-
rence à l'emprunt ou au don gratuit, sur le paiement de l'impôt
qui va être perçu si l'emprunt ne se remplit pas.

La société de sauvetage de la Hollande-Méridionale seant à
Rotterdam a décerné la grande médaille en argent accompagnée
d'une lettre écrite dans des termes des plus flatteurs à M. D.
Noordhoek, conducteur de la hourque néerlandaise *la Fortuna*,
et 50 fl. pour être distribués à son équipage, en récompense du
zèle et du courage qu'ils ont déployés lors du naufrage du
schooner anglais *Redcliff*, et dont ils ont sauvé l'équipage au
risque de leur propre vie. D'après l'aveu du capitaine du
schooner, M. Collins lui-même, un schooner anglais qui avait
passé tout près de lui, refusa de lui porter secours, trouvant
l'entreprise trop périlleuse. Voici en quels termes M. Collins
s'exprime dans son rapport :

*Having lost both my masts close to the deck, I hoisted a signal of
distress, an English schooner passed near me, but never spoke.
Then capt. M. D. Noordhoek bore down, and took us on board
with great peril.*

D'autres médailles ont été décernées à l'équipage du bateau
pilote n° 9 à Brielle pour la belle conduite qu'il a tenue le 2 de
ce mois, lors du naufrage du schooner anglais *Martha et Maria*,
capitaine Davies, dont l'équipage a également été sauvé par nos
marins.

Le pyroscaphe royal, le *Broma*, sous le commandement de
premier lieutenant de marine, de Smit van den Broeke, a quitté
Hellevoetsluis le 18 de ce mois dans l'après-midi, pour pren-
dre la mer, on sait que sa destination est à Java et de là au Japon.

Plusieurs artistes et autres personnes notables de cette rési-
dence, se réuniront dimanche prochain à l'*Hôtel de l'Europe*,
pour faire leurs adieux à M. J. J. Beekhout qui, après un séjour
de plusieurs années parmi nous, se retire dans sa patrie. Les
nombreux admirateurs de M. Beekhout veulent lui exprimer
encore une fois, tout le regret que leur cause la perte d'un artiste
que la Hollande se plaisait depuis longtemps à ranger parmi ses
meilleurs peintres, et dont l'habile pinceau, connu dans toute
l'Europe, a enrichi de tant de belles toiles les cabinets les plus
estimés du pays.

M. le bourgmestre Hoofst qui, indépendamment de l'hommage
qu'il rend au talent de M. Beekhout, connaît et apprécie tout

ce que ce peintre a fait pour les progrès de l'art chez nous, en sa
qualité de directeur de l'Académie de dessin, a été le premier à
souscrire pour le dîner d'adieu qui lui sera offert.

La loge des Francs-Maçons de Belli, *Silvanium*, n'a pas voulu
rester en arrière pour venir en aide à la patrie. Elle vient de
souscrire pour un don gratuit de cent florins.

Nouvelles des Indes-Néerlandaises.

Les journaux de Java que nous venons de recevoir vont jus-
qu'au 25 novembre. Voici ce qu'on écrit de *Soerabaya* le 24 de
ce même mois :

Le chef-lieu Grissoc a été le théâtre de terribles incendies
dans la nuit du 1^{er} au 2^e de ce mois, vers midi, pendant deux ou
trois jours d'été. Toute la ville, à l'exception de ce que l'on appelle
l'ancienne ville, ou le camp européen, chinois, arabe et mal-
lais, est devenue la proie des flammes. Le secours apporté tant
par les Européens que par les indigènes a été rendu vain par le
fort vent sud-est qui règne ici depuis longtemps et qui occa-
sionne une grande sécheresse. 2,075 maisons, parmi lesquelles
99 en pierres ont été réduites en cendres, et 6000 individus se
trouvent dans la plus affreuse position. Le dégât causé par cet
incendie s'élève à 288,000 florins. On n'a pas encore découvert
ce qui a causé l'incendie, mais on l'attribue généralement à une
imprudence.

Le 12, un nouvel incendie a éclaté dans la ville, et cette
fois dans les Kampongs de Patijetan et Gepoero. On n'est par-
venu à s'en rendre maître qu'après que onze maisons en pierres
et 37 autres construites en bambou eurent été consumées par
le feu.

On écrit de Stuttgart, 16 mars. L'état de S. M. est tel qu'on a
toutes les raisons d'être satisfait des progrès de la convalescen-
ce. Le prochain bulletin ne sera publié qu'après demain.

Mort du roi Charles Jean XIV de Suède.

Nous venons de recevoir la nouvelle de la mort de S. M. le roi
Charles Jean XIV de Suède; il est mort à trois heures et
demi que le doyen des rois de Suède, le roi, sous le
nom d'Oscar premier, a pris le pouvoir. La mort du roi
que les hauts fonctionnaires de Suède ont annoncé, le ser-
ment de fidélité entre les citoyens de Suède, la proclamation
a été publiée le même jour que le roi Oscar premier est
parvenu à la couronne.

Affaires de Turquie.

Dans le *Journal de La Haye*, du 14 mars, nous avons vu
qu'il y avait une lettre adressée de Constantinople au *Journal de Stras-
bourg*, relativement à un incident qui était venu aggraver encore
la situation politique de la Turquie, à savoir la visite faite par
le Sultan à la caserne de Ramis-Tschiflik. Il paraît que S. M.
aurait rappelé aux soldats que d'après la volonté de Dieu et les
traditions du prophète ils devaient faire la guerre contre les
infidèles.

Sir Stratford Canning, dit-on, qui en eut connaissance,
considéra ces expressions comme une menace en réponse aux
démarches énergiques qu'il avait faites près du divan, et protesta
contre leur insertion dans la gazette officielle du gouvernement.

Journal de La Haye. — 22 mars 1844.

LA RECHERCHE DE L'INCONNUE. (1)

IV.

Une soirée rue des Cinq-Diamans.

Durandin, bien loin de douter de ce qui se passait en ce moment dans l'âme
de Laure et de son père, attribuait à l'admiration que faisait éprouver à ses
hôtes la vue de l'homme célèbre qu'il venait de leur présenter un trouble et
une stupeur qui se trahissaient si évidemment. Quant aux assistants, un
sentiment d'admiration se peignait sur leur visage, celui d'une naïve curiosité; car, au
moment où Durandin, on ne sait point dissimuler ses sensations comme à la
maison d'Antin ou au faubourg Saint-Honoré, et pour mieux voir l'auteur de
ce qui venait d'être dit, se penchait sur les banquettes.

« Pardieu! messieurs, voici une agréable aventure; je sors à l'instant même
du théâtre du Palais-Royal, où l'on donnait une pièce de mon ami que
vous, une pièce que a eu le plus grand succès, par parenthèse. D'Escorailles,
je l'ai fait mon compliment. Mais figure-toi, mon cher, qu'il y avait là, dans
ce lieu, aux premières loges, un individu que tout le monde se montrait et
qui se rassemblait d'une manière frappante. On jurait que c'est toi, ma parole
d'honneur! et si je ne savais bien positivement... Il me semble l'avoir déjà
rencontré sur les chemins de fer ou en voiture publique; car il voyage beau-
coup, à ce qu'on dit, ce jeune homme-là.

Ces paroles, débitées avec un aplomb remarquable, exercèrent instantané-
ment le même effet que l'introduction d'un courant d'air dans une salle où la
raréfaction de l'atmosphère empêche de respirer. Le front de M. Rieublanc se
rouvrit aussitôt et il sourit avec affabilité; un frais incarnat ranima les joues
de sa fille, et Arthur recouvra la voix pour répondre aux compliments de bien-
venue du maître de la maison.

« Un jeune homme qui venait d'opérer ce prodige n'était autre que M. Eugène
Bourgeois, jeune et factieux bureaucrate avec lequel nos lecteurs ont déjà
fait un commencement de connaissance chez Véry. Convie à la soirée de M.
Rieublanc en qualité de caporal-fourrier dans la compagnie de voltigeurs de
la garde nationale, dont l'ex-droguiste avait l'honneur d'être capitaine. Eugène
Bourgeois avait voulu cumuler à la fois le plaisir du spectacle et celui du
bal. C'est pourquoi il s'était rendu d'abord, en compagnie de ses anciens cam-
arades, au théâtre du Palais-Royal; puis, la pièce nouvelle terminée, il s'é-
tait dirigé dans un omnibus qui l'avait déposé non loin de la rue des Cinq-
Diamans. Fort heureusement pour Arthur, comme on vient de le voir, il était
arrivé quelques minutes avant lui, et témoin du danger qu'il courait, doué
d'un esprit au suprême degré de cet esprit d'à-propos que développe puissam-
ment l'habitude de vivre sous un joug quelconque et la nécessité de tromper

des supérieurs, il avait, selon l'expression consacrée, rompu les chiens et par
suite détourné l'orage. Si Eugène Bidault s'était fait auteur dramatique, il se-
rait, peut-être aujourd'hui le premier d'entra tous, car nul mieux que lui ne
possédait le grand art qu'en argot de métier on nomme *ficelles*; seulement,
au lieu d'écrire, il pratiquait.

« Ah ça! murmura-t-il à voix basse à l'oreille d'Arthur, c'est ton particu-
lier de la diligence! motus! Ce pauvre Durandin! et c'est lui qui te présente!
ces aventures-là ne sont faites que pour lui! Du courage! on ne se doute de rien.
Le fait est que M. Rieublanc, ou mieux encore le capitaine Rieublanc (de-
puis qu'il était retiré du commerce, il prenait volontiers ce titre en dehors
même des réunions de la garde nationale) s'était empressé de mordre à l'hame-
çon du bureaucrate, et cela d'autant plus aisément qu'il n'avait guères fait
qu'entrevoir Arthur dans le coupé de la diligence, on s'en souvient sans dou-
te, et puis, qui ne sait combien la différence qui existe entre un costume de
voyage, un costume d'hiver surtout, et une toilette de soirée, métamorphose
le même individu?

Quant à mademoiselle Laure, bien qu'elle se fût en ce moment dans une situa-
tion tout à fait embarrassante, elle ne se permit pas de laisser voir, dans son
visage, qu'elle avait quelque intérêt, à divers titres, à ne point évoquer hautement le souvenir d'une rencontre
qu'il était au moins inutile de publier. Les aventures de diligence, que que
innocentes qu'elles puissent être, donnent toujours beaucoup à penser à la
malin, lorsqu'une jeune femme s'y trouve mêlée.
« Pour Durandin, on a vu qu'il était entièrement absorbé par la pen-
sée du relief que lui donnait l'introduction d'une célébrité telle que d'Esco-
railles dans le salon de M. Rieublanc, et il interpréta nécessairement en ce
sens le trouble de la fille et du père, d'autant mieux que s'il eût conservé
quelques soupçons après le récit qu'Arthur avait fait le matin à ses amis, l'en-
voi du bouquet de marguerites eût suffi pour les dissiper. Enfin, on doit se
rappeler que le nom des voyageurs avec lesquels Arthur était revenu de Cler-
mont à Paris avait été reconnu essentiellement différent de celui de l'ex-dro-
guiste, qui n'avait nul intérêt à dissimuler le sien propre.

Cependant un prélude de contredanse vient de retentir sur le piano: et do-
cile à ce signal toute la jeunesse masculine s'est élancée auprès d'une ving-
taine de danseuses quadrangulairement épanouies, sous l'aile de leurs chape-
rons maternels ou autres, sur des banquettes adossées aux quatre faces du
salon; déjà les couples divers se placent et s'écholonnent d'après l'ordre dé-
terminé par l'immuable loi qui régit la formation d'un quadrille. Déjà vingt
dialogues confus s'engagent, et bien qu'Arthur d'Escorailles n'ait point cessé
d'être le point de mire de tous les regards, la curiosité s'empare à s'émoncer
quelque peu et à faire place à d'autres préoccupations.

Deux personnes seulement, debout et, face à face, gardent le silence. Ces
deux personnes, est-il besoin de les nommer? Arthur enfin, le premier; croit
devoir prendre la parole.

« Mademoiselle, dit-il en s'approchant de Laure, et d'une voix à la-
quelle le trouble qu'il éprouve encore ajoute un charme de plus: mademoi-
selle, lui dit-il, permettez-moi de réclamer de vous la faveur d'une contre-
danse.

entendrait certainement le battement sourd et précipité de deux cœurs qui
bondissent contre deux poitrines.

« Pourtant, mademoiselle, je ne vois point venir votre danseur, et si j'é-
tais assez heureux pour obtenir de vous cette contredanse...

« Oh! il va venir, monsieur, j'en suis sûre...

« Mais il ne vient point. De grâce, je vous en prie, souffrez que je le rem-
place... Vous voyez... on va commencer.

Le fait est que, par une de ces fatalités qui (nous en appelons au souvenir
de nos lectrices) n'arrivent jamais plus souvent qu'aux femmes que leurs agré-
ments personnels ou leur position mettent le plus dans le cas d'être recher-
chées, le cavalier avec qui Mlle Laure avait bien voulu promettre de danser
cette fois lui avait fait décidément faux bond. C'était, comme toujours, l'effet
d'un malentendu sans doute, mais enfin il y avait lieu de se demander s'il n'y
avait pas eu quelque chose de plus que cela.

Mlle Laure Rieublanc n'était ni prude ni coquette; cependant, par des motifs
que toute lectrice appréciera, il lui en coûtait beaucoup en se voyant enga-
ger à Arthur la faveur, beaucoup plus étendue qu'un de ses précédents enga-
gements, d'une contredanse, c'est-à-dire d'une contredanse dans laquelle on peut
bien tromper, quand on le veut, l'œil le plus clairvoyant, l'oreille la plus
exercée. D'ailleurs, qu'il ne sait que plus il y a de gens pour regarder et pour
écouter, moins on a de chance d'être vu ou entendu?

« Donc, Mlle Laure, obéissant à un sentiment de réserve qu'on trouve encore
dans le quartier des Lombards, murmura timidement, en évitant de recon-
struire les yeux d'Arthur :

« Je me sens un peu fatiguée, monsieur, et je suis bien fâchée de vous re-
fuser, mais permettez-moi de me reposer pendant cette contredanse.

En parlant ainsi, elle s'inclina avec une grâce charmante devant le bellé-
tueur qu'elle éconduisait si inhumainement. Celui-ci n'osa pas insister, mais
il attachait sur Laure un regard si plein de tristesse qu'à coup sûr elle en eût
été attendrie si elle n'eût pas baissé les yeux.

Tout à coup Durandin, qui venait d'échanger ça et là dans le salon des
poignées de main avec quelques familiers de la maison Rieublanc, Durandin,
qui avait vu de loin le mauvais succès de l'invitation de son illustre ami, se
précipita auprès de Mlle Laure, entraînant dans sa course je ne sais quelle
densité émérite qu'il venait de racoler au coin d'une banquetta.

« Ah! mademoiselle, s'écria-t-il, mademoiselle, je vous en supplie ne re-
fusez point de me faire vis-à-vis avec mon ami Arthur d'Escorailles. Autre-
ment vous sondaurez madame à ne point danser, et ce sera dommage. Mon-
sieur Rieublanc, capitaine Rieublanc, prêtez-moi main forte auprès de votre
aimable fille.

M. Rieublanc étant intervenu auprès de sa fille, celle-ci se détermina à
abandonner sa main à Arthur, qui introduisit sa danseuse tout trebuchante
dans le quadrille, et aussitôt, chaque couple, se rangeant en place, se livra avec
toute la fougue du septième arrondissement aux délicieuses épreuves d'un
chaîn anglais.

Pendant qu'on s'amuse ainsi dans le salon de l'ex-droguiste, pendant un
peu de lui, de sa fille et de ses hôtes.

M. Rieublanc, retiré depuis peu des affaires avec une fortune de
plus rondes et le grade important de capitaine de voltigeurs dans la garde na-
tionale, était un petit homme fort bien que d'une corpulence remarqua-

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Quoi qu'il en soit, nous recevons aujourd'hui le Journal de Constantinople, duquel nous extrayons l'article qui rend compte de la visite du Sultan, et du discours prononcé en cette occasion. On remarquera, qu'en effet, la phrase citée plus haut ne s'y ren-

d'enthousiasme et de joie, les troupes défilèrent devant Sa Hautesse, qui rentra de nouveau dans la caserne pour prendre quelques moments de repos, avant de se rendre à la messe.

Voici l'article du Journal de Constantinople :

Les hommes d'état approuvent se reconstruisent à la grandeur, à l'opulence des entreprises, à la hauteur de la conception, à l'originalité, à l'esprit de suite, qui mettent dans l'accomplissement de leurs vœux. Tant grande que soit une réforme, elle n'est que le résultat d'un calcul d'avance, qui se fait en prévision des obstacles, des revers, des succès, de l'intelligence publique, ils savent qu'elle ne sera pas le résultat de la disposition d'un jour, par conséquent, rien n'empêchera qu'ils ne la conduisent à bonne fin.

La réforme de l'armée ottomane était dans les nécessités de l'époque et de la situation de l'empire. Tout jeune qu'il est, le Sultan Abdul-Medjid comprit admirablement l'urgence de cette réforme, dont les résultats devaient être, si elle était à la hauteur de la tâche qui leur était confiée, et ici nous devons naturellement mentionner celui qui, entre tous, a le plus contribué au succès de cette réforme, par son zèle, par son activité, par sa puissante intelligence : nous voulons parler de S. A. Riza Pacha.

Lorsque ce projet fut connu de l'Europe, il trouva rebelle l'esprit de bien des gens, qui ne voyaient que les difficultés de cette entreprise, et ne s'informer pas des ressources que le gouvernement avait pour les lever (toutes). Cette, sans nous nous dissimulons pas que ces difficultés étaient grandes; mais la résolution du Sultan était plus grande encore; mais les hommes à qui le Sultan avait remis l'accomplissement de son œuvre de prédilection, étaient tous à la hauteur de la glorieuse tâche qui leur était confiée, et ici nous devons naturellement mentionner celui qui, entre tous, a le plus contribué au succès de cette réforme, par son zèle, par son activité, par sa puissante intelligence : nous voulons parler de S. A. Riza Pacha.

Visite du Sultan

AUX CASERNES DE SILIMIYE, DE DAVOUT-PACHA ET DE RAMIS-TCHIFLIZ.
Sa Hautesse impériale ne néglige rien de tout ce qui lui paraît propre à assurer le bien-être de l'armée ottomane et à consolider la nouvelle organisation militaire qui vient de s'effectuer si heureusement dans l'empire. Mue par les sentiments d'intérêt et de sollicitude paternelle dont elle est sans cesse animée pour ses troupes, elle a successivement visité la caserne de Silimiye et celle de Davout-Pacha, et partout sa présence a causé le plus grand enthousiasme.

Le grand seigneur désirant aussi accorder la même faveur aux troupes casernées à Ramis Tchiflik, s'y est rendu le 13 de monhier, après avoir accompli la prière du vendredi, dans la mosquée d'Eyoub. Sa Hautesse était accompagnée de LL. AA. le grand-amiral et le grand-séraskier, et de LL. EE. les muftis des armées de Constantinople, d'Anatolie et d'Arabie, le mufti de l'artillerie, et le général de division Suleyman-Pacha, président du conseil de la guerre.

Arrivé à la caserne, le Sultan prit place au poste d'honneur qui lui avait été préparé, et après avoir pris quelques moments de repos, il visita ce magnifique établissement dans tous ses détails, et témoigna dans les termes les plus flatteurs sa haute satisfaction pour la propreté et l'ordre parfait qui y régnaient, ainsi que pour l'excellente tenue des officiers et des soldats. Il se montra également satisfait de la manière dont sont nourris et traités les soldats.

Cette visite étant terminée, Sa Hautesse adressa aux troupes l'allocation suivante :

« L'intérêt que je porte à tous les officiers et soldats de mon armée impériale, est aussi vif que sincère, et je n'ai rien plus à cœur que d'assurer leur bien-être par tous les moyens en mon pouvoir.

« Depuis mon avènement au trône, mon unique désir avait toujours été de soumettre l'armée à une réorganisation complète, afin de faire disparaître le manque d'ordre et de régularité qui existait dans son sein.

« Grâce au Dieu-Essad, cette réorganisation s'est heureusement effectuée. Le temps est venu, du soldat a été à sa place, et les ministres cessés d'exister à ma grande satisfaction, ce n'est que l'ordre et la discipline.

« Le budget constant de ma sollicitude sera de mettre à l'abri de toute menace la nouvelle organisation militaire, source de bien-être et de repos pour mes troupes.

« La haute surveillance que j'exerce tant de zèle par le séraskier pacha et les efforts déployés par les autres muftis et tous les officiers de l'armée, contribuèrent sans relâche à obtenir ce résultat, et c'est avec leur concours et le vôtre que j'assurerai la tranquillité de mon empire.

« Si les officiers et les soldats, péchés de l'impéritie que je leur porte et du prix que j'attache à leurs services, font preuve de zèle et de dévouement pendant tout le temps qu'ils resteront sous les drapeaux, ils acquerront de nouveaux droits à ma sollicitude impériale et se rendront en outre dignes de la faveur de mon ciel.

Après cette allocution qui fut accueillie par d'innombrables acclamations, le Sultan se rendit à la messe.

Aujourd'hui ces questions ont commencé, on les achève, parce qu'on n'entreprend que ce qui est dans la mesure des moyens dont la Turquie peut disposer. A cette sagesse, à cette intelligence, qui fait qu'on distingue ce qui est praticable de ce qui ne l'est pas, il faut joindre la persévérance que rien ne détourne de son but. Procéder de la sorte, c'est prouver qu'on est digne de diriger une destinée à un grand empire.

Nous avons vu nos auteurs au courant des graves difficultés qui semblent surgir pour la Porte-Ottomane des récentes représentations que les cabinets de Londres et de Paris ont fait faire à Constantinople, relativement à l'exécution des deux arméniens, condamnés à mort en vertu de la loi turque qui punit de cette peine toute personne qui après avoir embrassé l'islamisme, le renie ensuite. Quelque barbare, quelque déplorable que soit une pareille loi, surtout au point de vue chrétien, on ne saurait nier cependant que les prétentions des cabinets qui demandent son abolition ne soient exorbitantes, et de nature à irriter profondément les Turcs.

A tort on a raison, les Osmanlis considèrent la loi barbare dont il s'agit comme une loi divine, et il est à craindre que son abolition, surtout à la demande des chrétiens, n'amène des troubles et la guerre civile dans l'empire. Quelque contraires que soient aux idées reçues les préjugés de peuples moins avancés en civilisation, il n'en est pas moins vrai, qu'il ne faut loucher à ces préjugés qu'avec la plus grande circonspection et surtout sans jamais blesser les sentiments religieux de ceux que l'on prétend en guérir.

L'Echo de l'Orient que nous venons de recevoir par le dernier courrier de Constantinople contient à ce sujet des considérations dont nous n'avons pu méconnaître la justesse, tout en faisant les vœux les plus ardens de voir réussir les démarches des puissances, qui cherchent à faire disparaître de la législation musulmane les rigueurs dont il s'agit.

Voici l'article de l'Echo de l'Orient :

Tout l'intérêt politique de la situation actuelle se résume dans une seule question : celle dont nous avons déjà parlé précédemment. Plus on l'examine attentivement, plus on est frappé de sa gravité. Les questions d'intérêts matériels ont donné lieu, il est vrai, bien souvent à de graves et terribles complications; mais celles qui se rattachent à des dogmes, à des principes religieux, ont soulevé des difficultés plus sérieuses, plus invincibles, plus à craindre. Malheureusement, le cas qui nous occupe doit être rangé au nombre de ces dernières. Il existe dans la législation, c'est-à-dire dans la loi religieuse musulmane, une prescription qui, à cause de sa rigueur, et par suite de la tolérance naturelle des musulmans, n'est appliquée qu'à des intervalles de 20 à 30 ans, et lorsqu'il est impossible de l'éluder. L'application en ayant eu lieu cette année dans la regrettable affaire d'Oraghin, où le gouvernement turc a été forcé d'agir pour des considérations que nous avons développées alors, l'Europe, et particulièrement les cabinets de Londres et de Paris, ont cru devoir demander la modification d'un point qui fait partie du dogme musulman. N'y a-t-il pas dans ce fait sans exemple dans l'histoire des nations, une question de haute philosophie, de morale et même de politique à approfondir? Ceux qui l'ont soulevée, étaient-ils bien pénétrés de son importance énorme, de ses conséquences incalculables et des nombreuses difficultés qu'elle renferme? A-t-elle été au préalable examinée sous tous les points de vue? N'aurait-on pas négligé de tenir assez compte de l'esprit des institutions de ce pays, qui sont en même temps religieuses et politiques et font du dogme religieux, la base fondamentale du gouvernement? C'est là une réflexion qui se présente naturellement à l'esprit de ceux qui méditent mûrement. Quant à nous, il nous suffira de dire que nous déplorons d'autant plus vivement ce nouveau sujet de refroidissement entre les

cabinets d'Europe et le divan, que ce n'est pas seulement la question politique de gouvernement à gouvernement, mais la question qui revêt forcément un caractère religieux au premier chef.

qui produit la plus fâcheuse impression en blessant ce que le peuple comme chaque individu, a de plus cher et de plus sacré : la croyance, la conviction religieuse. En dernière ligne, il est hors de doute que les cabinets d'Europe et des autres, but de leur intérêt matériel, moral, en faveur de ce et de l'humanité, car nous savons bien que les temps sont passés où les gouvernements d'Europe, lorsqu'ils ont des théocraties, renfermaient toute leur politique dans les étroites d'un exclusivisme religieux, égoïste et aveugle.

Nous ne pensons pas qu'aux croisades d'épées, on veuille substituer des croisades de plumes; mais aux yeux d'un peuple qui a eu le malheur de venir après nous et qui, par conséquent, n'a pu nous atteindre encore dans la voie du progrès, dans un pays où le dogme religieux n'a laissé aucune place au développement de ces idées de philanthropie, de morale, universelle que la philosophie du siècle dernier surtout a popularisées, nous et qui forment pour ainsi dire la religion de l'humanité, où la puissance du sentiment religieux et le respect pour la tradition ont été conservés intacts, où l'état et l'église ne sont qu'un; où la nationalité c'est la foi; où il n'y a pas des citoyens mais des fidèles; aux yeux d'un peuple ainsi fait, n'est-ce pas à craindre que les démarches des puissances, inspirées, doute, par les sentiments les plus nobles et les plus désintéressés, ne fussent considérées comme un despotisme exercé des vues d'hostilité directe contre l'islamisme, comme une atteinte portée à cette liberté de conscience qu'on veut protéger?

Une interprétation semblable serait fort à regretter et produirait l'effet le plus fâcheux, en ce sens qu'elle réveillerait toutes les vieilles haines assoupies et ferait faire un pas rétrograde aux tendances que manifeste chaque jour plus sensiblement la société musulmane à s'identifier avec l'élément européen, serait là un grand mal, et nous craignons que ces considérations n'aient pas été pesées assez mûrement par les cabinets d'Europe. N'aurait-on pas pu poursuivre le même but par des moyens différents?

Au reste nous espérons que les ministres de Sa Hautesse, consacrant exclusivement toute leur attention à l'examen de ce grave incident, parviendront à l'aplanir par leurs lumières et leur sagesse. Toutefois, la question n'a pas encore reçu de solution et, selon toute apparence, l'examen sérieux auquel elle est soumise dans les nombreux conseils des ministres et des principaux membres du clergé, se prolongera encore pour quelque temps avant que le cabinet ottoman puisse prendre une décision quelconque.

On écrit de la Syrie :

Ainsi qu'il a été dit, S. Exc. Essad-Pacha gouverneur-général de la Syrie, s'est occupé de la question de la protection accordée aux sujets du G. S. par les agens européens. Ce fonctionnaire a réuni, le 18 janvier, M. M. les consuls résidant Beyruth et leur a donné communication des instructions qu'il avait reçues de la S. Porte à cet égard, communication à laquelle M. M. les consuls répondirent qu'ils en référeront à leurs gouvernements respectifs. Voici la traduction de la note communiquée aux consuls par le gouverneur-général :

Traduction d'une note officielle lue chez S. Exc. Essad pacha, gouverneur-général de la Syrie, à M. M. les consuls dans la conférence tenue le 18 janvier 1844, concernant la question des protections.

La lettre visée, datée du 28 safir 1259, contenait la décision prise par les ministres de la Sublime-Porte et les ambassades des cinq grandes puissances européennes à l'égard des rayas protégés. Il avait été convenu que les ambassadeurs à Constantinople et les agens établis dans les autres villes de la Turquie avaient agi contrairement aux lois de l'empire, accordant des passeports aux sujets de Sa Hautesse le Grand-Seigneur.

« Il avait de petits yeux noirs, de petites moustaches et un gros nez en pied de marmite. Il comptait alors 43 ans environ, bien qu'il en dissimulât une partie par amour pour l'épaulette que ses compitoyers lui avaient enfoncée et qu'il tenait à abîmer le plus tard possible, car c'était sa vie, à lui, que la grande nation bien aimable ne lui avait accordé, outre son grade et les dignités de châtelain, les jours de garde, que des fraîcheurs et des rhumatismes.

Un jour, qu'un grand personnage passait une revue et que, frappé de l'air profondément martial du capitaine Riublanc il s'était arrêté pour lui demander s'il avait servi, le grand seigneur répondit avec un grand sang-froid : « Oui, dans la vieille garde. » Par un mot, le grand seigneur, qui était dans la vieille garde nationale, celle de la restauration, et qui avait fait de montiers, à Athènes, Riublanc, n'en avait vu d'autres que ceux qui se trouvaient dans la boutique de son père, droguiste comme lui, et sur lesquels il avait fait ses premières armes. Le grand personnage tendit la main au lieutenant, non sans s'étonner qu'un homme de si petite taille eût pu être admis dans un corps où la stature n'était pas moins obligatoire que le courage, et, depuis cette poignée de main, M. Riublanc a toujours porté dans les élections pour le candidat du ministère.

Après son honnête vote (symboliquement parlant) M. Alhanas, Riublanc n'aimait rien tant au monde que sa fille unique, Mlle Laure, rose charmante, épanouie un beau matin après un hymen longtemp stérile, au milieu des alambics et des dentelles espagnoles, il eût été difficile de rencontrer un assemblage plus complet de toutes les qualités, de toutes les grâces qui forment autour d'un front de jeune fille une si douce auréole, et quand à ses qualités, à ces grâces, à ces qualités, on pouvait joindre, ainsi qu'elle, tous les talents qui charment la vie, et la beauté qui les éclaire comme le soleil; quand avec tous ces attributs on pouvait offrir, à un mari deux cent mille francs comptant de dot, il était permis sans doute de montrer quelque hésitation sur le choix de ce mari, à moins que l'on ne se habitât, des Cinq-Diamans, dans une maison humide, à l'heure de la messe, par une nuit de batarde.

Laure entra ce jour-là dans sa dix-neuvième année, et c'était pour solenniser son anniversaire de naissance que M. Riublanc avait invité un certain nombre de gardes nationaux choisis parmi les notables de sa compagnie, y compris le commandant du bataillon et quelques anciens confrères en épicerie et en droguerie, à venir, avec leurs familles, prendre leur part d'un thé dont sa fille devait, bien entendu, faire les honneurs. Après, d'un bout de salon à l'autre, on n'entendait retentir que les apostrophes suivantes : — On demande un mariage à l'écart. A votre tour, major ! — Cupoyal, faites-moi donc visiter à la messe. Le capitaine Riublanc était émerveillé : il allait de l'un à l'autre, d'un bout de salon à l'autre, et s'écriait en même temps :

— N'est-ce pas que ma soirée est charmante. C'est une vraie fête de famille, n'est-ce pas, on se spiritait au corps de garde.

Alors, un à un, il se pencha vers eux, et regardait dans leurs yeux, sans danger d'être entendu, s'ils n'avaient rien de secret et franchement avec Mlle Laure, dont la froide réserve n'avait pu lui échapper.

— Mademoiselle, lui dit-il, d'un ton confiant et à mi-voix, je vous supplie de me pardonner la boquette que j'écris de vous avoir retrouvée au moment où je déjeunais dans votre salon. Croyez bien aussi que j'aurais aimé vous redonner de la main à la main, à ce simple hasard.

Laure n'avait pu réprimer, à ces derniers mots, un léger mouvement d'incrédulité.

— Oui, mademoiselle, continua-t-il, amené dans la maison de M. Riublanc par mon père, je n'ai pu penser que j'y serais resté, sous ce nom, des personnes qui m'ont servi de nommer tout différemment, et

A ce moment, la jeune fille, qui jusqu'alors avait tenu ses papiers soigneusement baissés, leva ses grands yeux bleus sur Arthur avec une expression de candeur ineffable; puis, comme s'il lui eût suffi de ce regard pour lire au fond du cœur du jeune homme, elle répondit elle-même à mi-voix et très vivement :

— Je vous crois, monsieur, je vous crois; j'ai besoin de vous croire pour ne point renoncer à la bonne opinion que j'avais conçue de vous... d'après ce que nous en a dit M. Durandin.

Comme elle ajoutait avec émotion ces derniers mots, en guise de correction à ce que les précédents avaient peut-être d'un peu trop explicite, l'impérieuse ritournelle se fit entendre, et il fallut interrompre un dialogue si bien commencé. Lorsqu'elle revint à sa place, voulant sans doute changer le cours de la conversation, ce fut elle qui reprit, la première, la parole, et elle s'écria avec une aisance et une tranquillité affectées :

— Monsieur, nous vous devons bien des remerciements, mon père et moi, disait bien voulu vous déranger pour assister à une petite réunion dans votre vilain quartier, une réunion qui ne saurait avoir aucun autre but que vous, composée qu'elle est de personnes entièrement étrangères à vos idées, à vos habitudes, à vos occupations, qui sont nos plaintes, à nous :

— Pardon, mademoiselle, mais jusqu'à présent je n'ai entendu, je n'ai vu ici qu'une seule personne.

— A lons! soyez franc, monsieur, vous voulez dire une seule chose : la garde nationale. Que voulez-vous? mon père n'est plus jeune, et à son âge on a besoin d'une distraction pour occuper sa vie. Autant celle-là qu'une autre, n'est-ce pas? Elle est bien innocente, au moins. Faites-vous partie de la garde nationale, vous, monsieur?

— Non, mademoiselle, je n'ai point cet honneur, dont je me sens parfaitement indigne, et que jusqu'à ce jour j'ai décliné.

— Alors, reprit la jeune fille, ramené comme par une pente irrésistible vers un sujet de conversation rempli pour elle de dangereuses émotions, ce n'est pas vous qui, comme mon père, auriez racheté mon cher, l'autonomie de la place des deux voyageurs afin de ne point manquer une prise d'armes.

Ce fut au tour d'Arthur de regarder Lenze, qui rougit beaucoup.

— Mademoiselle, dit-il, je dois beaucoup, je le vois, à la garde nationale, puisque c'est grâce à elle que vous... et M. votre père avez pris la place de ces deux voyageurs? Je lui dois un souvenir qui ne s'effacera jamais de ma mémoire.

— Monsieur...
— Excusez, mademoiselle, ce souvenir je l'évoque ici aujourd'hui, en ce moment, pour la dernière fois sans doute. Je sais quel est le vœu le plus cher d'un ancien camarade de collège, j'allais dire son espérance; et chargé par lui de plaider sa cause auprès de vous, je ne veux point qu'il ait à me reprocher d'avoir trahi sa confiance. Ne répondez pas à sa demande, mademoiselle, c'est un garçon plein d'honneur et de loyauté, digne de votre choix; et ce choix, vous ne vous en repentirez pas; je m'en porte garant. Sans doute, il est pénible pour moi, oh! plus pénible que vous ne pouvez penser; mais maintenant surtout, de vous demander pour un autre ce que j'aurais été si heureux d'obtenir pour moi-même, mais j'espère qu'en agissant ainsi, vous ne me refuserez pas votre estime et peut-être... un peu de pitié.

Arthur se tut.

— Eh bien! eh bien! mademoiselle, Laure, vous avez oublié le chapeau, n'est-ce pas? En avant, quatre, maintenant!

Quelques instans après, Arthur d'Escorailles reconduisit très-cérémonieusement Mlle Laure à sa place, sans que pas une parole eût été échangée entre eux depuis cette qu'elle avait été rapportée; mais s'étant inclinée froidement devant elle, il alla prendre le bras de M. Eugène Bidault, le bureaucrate.

— Héris, mon ami, lui dit-il à voix basse, du service signalé que tu m'as rendu ce soir, mais je crois être en droit d'exiger la parole d'honneur que tu ne te laisse pas aller à faire des sottises.

M. Bidault se fit la main de l'écrivain et répondit lui-même deux fois avec une énergie fort comique :

— Juro! juro!
Le maître clerc s'approcha d'eux, et se penchant à l'oreille d'Arthur :

— Eh bien, mon cher, lui dit-il, comment te trouves-tu?
— Mais pas mal, pas mal.

— Diab! tu es bien difficile! c'est à dire qu'elle est adorable, et je ne l'ai jamais vue aussi jolie que ce soir, avec cette simple robe de mousseline blanche. Il n'est pas jusqu'à sa pâteur (car elle paraît un peu souffrante), qui ne rende encore plus charmante. Ah! tu vas tenir ta promesse et lui parler de ma faveur.

— C'est déjà fait.
— Eh! eh! ton plaisir n'a pas été long, car il m'a semblé que vous ne vous disiez pas grand chose pendant la conférence; mais j'espère que tu vas compléter la plaidoirie.

— Pardon, mon cher Durandin; excuse-moi auprès de M. et de Mlle Riublanc; je suis forcé de vous quitter.

— Fiens! tiens! est-ce que tu serais malade? Je te trouve aussi un peu pâle.

— Moi! en aucune façon! mais il est déjà fort tard, tu sais que j'ai une autre soirée.

— Comment! tu abandonne déjà! ah! quelle trahison! c'est affreux, mais attends au moins qu'on t'ait servi le thé.

— C'est impossible! adieu Durandin, adieu Bidault, mes bons amis... adieu!
En parlant ainsi, Arthur, parvenu à la porte du salon, sortit rapidement, et Durandin, quelque peu désappointé n'eut d'autre ressource que de se en aller de groupe en groupe, en répétant :

— Mon ami Arthur d'Escorailles s'en va; mon ami Arthur d'Escorailles s'en va; il a été obligé de nous quitter pour se rendre au bal de S. A. R. le duc d'Orléans. Que voulez-vous? on se l'arrache. Hé! quel joli cavalier! et quel grand auteur!

Parvenu auprès de Mlle Laure :

— Eh bien, mademoiselle, lui dit-il, comment le trouvez-vous?
— Qui donc? balbutia la jeune fille.
— Eh, mon ami Arthur d'Escorailles!
— Je voudrais pouvoir répondre à votre question; mais il est bien difficile de se former une opinion sur quelqu'un à la première vue.
Et tout en parlant ainsi, elle chiffonnait son mouchoir entre ses doigts d'un air rêveur.

— A lons! s'écria le maître clerc en se retournant bien l'appuyant sur l'épau de son ami le bureaucrate, il est clair qu'ils ne se sont pas ni l'un ni l'autre. Pendant ce temps, Arthur sortait de la maison Riublanc. C'était alors que le bouquet de marguerites et le billet qu'il avait reçus deux heures auparavant lui revinrent à la mémoire, et il se dit :

— Pourquoi n'est-ce pas Laure qui m'a envoyé ce souvenir et cette espérance? Mais puisque ce n'est pas Laure, puisque ce ne peut pas être elle, qu'est-ce donc?
(La suite à demain.)

PRUSSE.

BERLIN, 12 mars. A ce qu'on apprend, les discussions sur le péage du Sund vont prendre une nouvelle tournure. D'autres conférences seront, dit-on, tenues, et les états intéressés délégueront de nouveaux mandataires à cet effet. On nomme ici un officier supérieur de mérite, dont le gouvernement prussien aurait fait choix pour cela. Il est néanmoins certain que dans ces affaires on en revient toujours à dire qu'elles auraient pu être menées à fin d'une manière beaucoup plus prompte et plus facile, si elles avaient été sérieusement discutées dès le congrès de Vienne et pendant les délibérations qui ont eu lieu, soit alors, soit plus tard, entre les alliés d'un part et le Danemark de l'autre, et si elles avaient été réglées pour le bien de toutes les nations européennes qui exercent la navigation.

Rarement fut-il une époque où notre ministère des finances ait été aussi surchargé d'affaires qu'à présent. Dans ce vaste champ d'occupations, on distingue la rédaction de l'état des finances et l'exposé des recettes et des dépenses sur une plus grande échelle qu'autrefois. Les dernières conventions relatives à l'union douanière et à d'autres états, et les projets, plus accumulés que jamais, de nouvelles entreprises, surtout en fait de chemins de fer pour la Silésie, le grand-duché de Posen, la province de Prusse et la Poméranie. Jusqu'à la pointe Nord-Ouest de l'Allemagne, la Poméranie intérieure, autrefois suédoise, et qui actuellement fait partie de la Prusse, veut construire un rail-way de Stralsund à Stettin pour s'aggraver au grand système de chemins de fer qui couvrent l'Allemagne et avoir sa part des profits qui s'y rattachent.

ESPAGNE.

Le Messager publie la dépêche télégraphique suivante : « Perpignan, le 17 mars. La reine Christine a débarqué à Grao de Valence le 12, à quatre heures après-midi; deux cent mille personnes couvraient la route depuis Valence, S. M. n'a pu y arriver qu'à sept heures du soir. La réception a été admirable, S. M. devait partir de Valence le 18. La Gazette doit publier très-prochainement le décret d'organisation d'un nouveau ministère qui doit s'intituler : Ministère de Ultramar. Toutes les nouvelles s'accordent sur ce point que Boné a été arrêté par les habitants du village de Sella; mais les détails de son arrestation varient; voici la version du Herald de ce jour: Un peloton de cavalerie s'étant mis à la poursuite de Boné, celui-ci se cacha avec un de ses compagnons, derrière une hauteur, pour se dérober à la vue des soldats de la reine. Un laboureur qui travaillait dans la campagne les avait observés; il s'approcha de Boné et lui intima, au nom de la reine, de se rendre; Boné répondit qu'ils étaient tous libéraux; mais le paysan insista néanmoins pour qu'il se rendit. Alors Boné essaya de se défendre contre un ennemi qui lui paraissait si faible, mais le villageois qui était sur ses gardes lui lança un coup de pioche qui le renversa de cheval, lui arracha son sabre et parvint même à arrêter son compagnon. Le piquet de cavalerie arriva sur ces entrefaites et se chargea des prisonniers, qu'il conduisit à Alicante. On trouva sur Boné 17,000 réaux, que le général Roncali donna à l'intrépide laboureur, malgré ses refus obstinés. Il paraît que cet homme est très-connu dans le pays par ses vertus et sa probité à toute épreuve. M. Madoz, député progressiste, que les révélations de Boné paraissent avoir gravement compromis, a été arrêté le 13 à Madrid, et mis au secret.

MADRID, 13 mars.

Nous savons que le ministre de la guerre travaille assidûment à réorganiser complètement notre armée. On assure que l'armée permanente sera forte de 95,000 hommes, en temps ordinaire, et qu'il y aura une réserve bien organisée, à l'aide de laquelle on pourrait dans le bref délai de trois mois, pousser le chiffre de l'armée jusqu'à 200,000 hommes. Pour entretenir cette force respectable, il ne faudrait, en temps de paix, que 280 millions de réaux, somme peu considérable comparativement à celle que l'on payait habituellement. L'édifice qui était placé à la direction des mines, n'est plus qu'un monceau de débris. Hier, vers les huit heures du soir le feu se déclara avec une telle intensité que tous les secours pour l'éteindre furent inutiles. On ne put sauver qu'un petit nombre de meubles et d'autres objets précieux. La famille de M. Orogaga habitait le deuxième étage. Il paraît qu'il n'y a eu aucun malheur personnel à déplorer. On ne sait si on doit attribuer à quelque opération du laboratoire de chimie de cet établissement cet incendie, qui a dévoré en grande partie les machines et les autres objets d'art qui s'y trouvaient réunis. Un journal de Séville annonce que l'on remarque un grand mouvement de troupes dans le royaume de Maroc, soit que son souverain ait eu des nouvelles de la marche de troupes algériennes vers son territoire, soit qu'il ait connu les intentions du gouvernement espagnol, d'envoyer une expédition contre le Maroc. On dit qu'il y a jusqu'à 20,000 hommes dans le camp africain. On lit dans un journal de Madrid : Nous avons sous les yeux une pétition adressée par le rebelle Boné à la reine-mère, après avoir été arrêté; pour la supplier humblement de lui accorder la vie. Cette requête qui n'a dû arriver à la reine-mère qu'après l'exécution de ce malheureux, prouve évidemment que les cœurs les plus endurcis rendaient justice aux vertus et à la bonté de l'auguste princesse.

ANGLETERRE.

LONDRES, 18 mars. Il y a eu samedi à trois heures, un conseil de cabinet au Foreign-Office. Tous les ministres y assistaient. Le conseil a duré deux heures et demie. On lit dans le Mercure de Leeds : Des lettres particulières de Paris nous apprennent que le gouvernement français à le projet d'imposer de nouveaux droits sur les tissus de lin. En 1842, des droits considérables avaient été imposés sur ces tissus pour exclure, ou à peu près, du marché français les produits anglais de l'espèce. Cette mesure n'ayant pas répondu complètement à l'attente de ceux qui l'avaient prise, M. Guizot est décidé à augmenter les droits pour battre à la fois et le parti anglais et les propriétaires de manufactures de lin. Voici quels seront les nouveaux droits qui seront imposés, à l'importation des tissus de lin : 1^{re} classe, par 100 kilos, fr. 52 80; 2^e classe, fr. 77; 3^e classe, fr. 110; 4^e classe, fr. 165. Les tissus belges seront exceptés de cette augmentation; ainsi c'est bien évidemment contre l'industrie anglaise que le coup sera porté.

Hier au soir, M. O'Connell a été reçu membre de l'ordre de St-Joseph et Marie. La cérémonie a eu lieu avec une certaine pompe dans la chapelle catholique de Ste-Virginie. Le père Moore dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, devant toute la congrégation, a rappelé ces paroles du Pape que M. O'Connell était le plus illustre laïque de l'église catholique. On dit que la nouvelle de la terrible explosion qui a eu lieu à bord du steamer américain le Princeton est un canard de la même espèce que la nouvelle de la catastrophe qui aura eu lieu sur les bords de la cataracte du Niagara. Nous serions heureux que ce bruit se confirmât, mais nous n'avons aucun moyen d'en vérifier l'exactitude.

LIVERPOOL, 16 mars. — Les ventes aujourd'hui sont peu importantes, elles n'atteignent pas le chiffre de 2,000 balles de toutes sortes. Les cotons d'Amérique sont toujours offerts aux prix de la cote d'hier. Dans les ventes qui ont toutes eu lieu pour la consommation sont comprises 200 balles Bahia de 6 d. à 43/8 d. et 100 Surates de 3 3/4 d. à 4 1/4 d. On écrit d'Oxford, 15 mars : Une grande sensation a été produite par la nouvelle reçue de Rome de la conversion au catholicisme dans cette métropole, de M. Scott Murray, esquire, membre du parlement. M. Murray appartenait au parti de la jeune Angleterre; il était convenu avec un autre membre du parlement, de s'abstenir de voter jusqu'aux fêtes de Pâques. M. Murray devra prêter le serment exigé des catholiques à sa rentrée dans la chambre. Cette conversion est, dit-on, à l'Université, la dix-huitième parmi les disciples de M. Newman. On parle encore de conversions prochaines.

PARIS, 19 mars. On lit dans le Moniteur à la partie officielle : S. A. R. Mme la duchesse de Nemours est entrée dans le sixième mois de sa grossesse. La duchesse de Savoie a heureusement donné le jour, le 14 de ce mois, à un prince. Cent coup de canon ont annoncé l'événement à la population de Turin. On assure que deux camps seront formés cette année, l'un aux environs de Metz, l'autre du côté de Bordeaux. M. le duc de Nemours en aura le commandement-en-chef. L'Univers publie une lettre adressée à M. le ministre de la justice et des cultes, signée par le cardinal-archevêque de Lyon et les évêques d'Autun, de Langres, de St-Claude, de Grenoble et de Dijon.

Les évêques de la province de Lyon expriment leur douleur et au besoin leurs protestations, contre un projet de loi qui s'agitardent avec raison comme oppresseur pour les consciences, outrageant pour la religion et destructeur de la foi. La discussion politique, soulevée à la chambre des députés à propos des fonds secrets, continue à être fort vive. Dans la séance du 18, la chambre a successivement entendu MM. de Lamartine et Guizot, et, dans la séance suivante, MM. Isambert et Dupin ont engagé avec M. le garde-des-sceaux, un débat sur les questions religieuses, M. de Lamartine a parlé un peu de tout, de la Syrie, de l'Egypte, de la politique extérieure et intérieure du ministère qu'il trouve détestable. Mais M. de Lamartine ne s'est pas borné à cela : il a dit des vérités à tout le monde; à l'extrême-gauche qui, selon lui, a trop de violence; à la gauche, qui a trop de facilité; au centre gauche qui est trop modéré. Rien ne satisfait M. de Lamartine : il veut marcher seul, et nous pensons bien qu'on le prendra au mot. M. Guizot a répondu que par quelques paroles prononcées de sa place, il n'avait pu servir entre autres, au député de Maron, un avant d'attaquer la politique du cabinet, il l'avait lui-même défendu; ce qui est vrai. M. Guizot a dit ensuite que la double tâche que se propose et qu'il accomplit dans ce moment-ci la France est de maintenir l'empire ottoman, et maintenir les populations chrétiennes au sein de cet empire, et ensuite de conserver la paix et de raviver la politique nationale.

Voici les discours de MM. Isambert et Dupin en réponse au ministre des cultes : M. Isambert. Messieurs, je vous remercie d'avoir prolongé ce débat, et de m'avoir permis, dans une séance solennelle, d'attirer vos regards sur ce qui se passe autour de nous. J'ai vu le clergé se tenir dans une attitude aussi militante. La question est grave, messieurs, l'avenir des jeunes générations y est intéressé, les droits de la couronne sont compromis; la souveraineté nationale est menacée. Le clergé, par l'organe de ses prélats, marche en ce moment au renversement des libertés publiques, au mépris des pouvoirs publics. Pour justifier cette conduite coupable, il a cherché un prétexte, il a voilé ses prétentions d'un mensonge. Il a dit que la religion était en péril. Non, non, la religion n'est pas en péril; si elle tombe jamais en péril, ce sera par l'imprudence et les entreprises de quelques-uns de ses ministres. L'auteur cite plusieurs passages des lettres de l'évêque de Châlons et de ses suffragans. Il affirme que ce mémoire a été soumis au roi avant la présentation de la loi sur l'enseignement secondaire. Et cependant, s'écrit-il, chose inouïe! plusieurs des prélats signataires ont reçu depuis de l'avancement ou de nouvelles faveurs!

Chaque jour dans un journal consacré aux intérêts du clergé, on attaque l'Université, l'état et les pouvoirs établis. Le ministère, au lieu de chercher un appui dans la liberté des cultes dans les cours royales, dans l'opinion publique, semble vouloir amortir ces éclats scandaleux et étouffer l'émotion qu'ils réveillent dans tous les esprits. Par sa conduite cauteleuse, il se rend complice de ces tentatives hardies. Pourquoi n'ouvre-t-il pas à libre concurrence à tous les cultes? Pourquoi encourage-t-il des sociétés religieuses prohibées? Pourquoi leur permet-il de s'établir frauduleusement en France au mépris des lois? La législation a suffisamment armé le gouvernement. S'il n'use pas des moyens de répression, si de parails abus se produisent, c'est que M. le garde-des-sceaux ne remplit pas son devoir.

L'orateur donne lecture de nombreux documents à l'appui des faits qu'il annonce, et, entr'autres, d'une pièce qu'il donne comme émanée de divers évêques, et qui somme le ministère de retirer le projet de loi actuel sur l'enseignement secondaire. M. l'évêque de Châlons, continue-t-il, ne craint pas d'écrire que l'enseignement de l'état a contre lui tous les évêques de France, tous les pères de famille et tout le monde chrétien. Aucune réunion de prélats ne peut avoir lieu sans autorisation du roi et de son gouvernement; aucun acte collectif des évêques ne peut se produire sans la même autorisation. Et, cependant, M. l'évêque de Châlons ne craint pas d'inviter tous les prélats de France à se

peut obtenir le passeport d'une puissance européenne, en parcourir les frontières, protéger par ses officiers, mais à son retour dans sa patrie, cette option doit cesser complètement, et lui et sa famille ne doivent pas cesser d'être considérés comme rayas. Tels sont les règlements de l'empire. Le sujet, une note officielle a été communiquée par le ministre des affaires étrangères aux ambassadeurs des cinq grandes puissances amies. Une copie de cette pièce vous a été envoyée. Elle enjoignait de n'admettre pour aucune puissance ni pour aucun motif des sujets rayas à jour de la protection, de repousser et d'éloigner ceux qui feraient cette démarche. Je prie MM. les consuls de bien se conformer à la teneur de cette décision, en n'accordant ni protection ni passeports aux sujets de Sa Hautesse. Cependant pour se rendre en Europe, un sujet rayas est obligé de prendre un passeport du consulat de son pays dans les états de laquelle il compte se rendre. Ce passeport ne pourra être considéré que comme un billet de route. (Vol taskerossi) et il ne lui donnera aucun droit pour rejeter la qualité de rayas. S'il avait obtenu un passeport d'un état qui lui donnerait le titre de sujet d'une puissance amie, et par conséquent droit de protection, on ne pourra, conformément à la décision prise à Constantinople, le considérer comme tel, et il rentrera tout-à-fait dans la classe de rayas. L'arrivée de cette note officielle, j'en avais écrit à MM. les consuls de leur en envoyer une copie. On m'a répondu qu'on n'avait reçu ce sujet d'instruction de la part des ambassades des puissances européennes. On m'a aussi écrit que cette occasion n'est venue qu'à la Sublime-Porte, et une lettre visiblement envoyée, les rayas propriétaires de biens, meubles et immeubles, ne peuvent être employés des puissances, quel que fut leur genre de service, eux-mêmes ou par procuration, selon les droits du pays, leur quote-part entière d'impôt et de contribution, et qu'ils ne puissent être soumis aux lois et aux règlements en vigueur dans l'empire de Sa Hautesse. Les personnes doivent donc être considérées comme les autres sujets de Sa Hautesse dans le pays, et elles doivent payer leur quote-part de l'impôt réparti dans le pays. Si à ce sujet MM. les consuls ont quelques observations à faire, ils veulent bien les communiquer à leurs ambassades respectives. Contre, il ne sera pas permis aux personnes nées en Europe, protégées par les puissances, de résider dans l'empire ottoman, si tant qu'ils étaient dans la St-Porte et si elles y possèdent des propriétés. Elles ne seront considérées que comme voyageurs. Si ces personnes n'ont pas de propriétés, leurs familles devront payer l'impôt; si elles n'ont pas de famille, on vendra leurs biens et on les fera partir pour le pays qu'elles choisiront pour résider. Celles qui ne voudront pas se livrer au commerce et faire un long séjour dans celles qui ne viendront que pour voir leurs parents ou pour terminer quelques affaires dans un court délai, ne seront considérées que comme voyageurs, et elles pourront être protégées par les consuls de la puissance à laquelle elles sont soumises. On ne pourra les forcer ni à prendre un billet de voyage, ni à payer aucune imposition; mais si elles continuent à résider dans le pays et si elles s'établissent comme négociants ou comme marchands, elles devront être considérées comme rayas. Les rayas sont en vigueur dans tout l'empire, et ils seront suivis en tous points dans ce pays. Si MM. les consuls ont des observations à faire sur ces articles, s'ils croient ne pouvoir s'y conformer, ils devront les mettre par écrit et me les faire parvenir. Ou bien dans la conférence qui aura lieu à ce sujet, leurs objections seront mises par écrit, signées et scellées par eux et par moi. Néanmoins j'attends de MM. les consuls une réponse favorable à la teneur de cette note.

Bourse d'Amsterdam, du 20 mars. Les valeurs, après avoir été inclinées à la hausse, sont restées à leur cours. Les actions de la Compagnie des Indes orientales étaient fort animées. Les autres fonds nationaux des affaires très-calmes, se soutiennent à leur prix. Les fonds étrangers ne méritent guère d'être mentionnés. L'argent est prêt à garantir 3 1/2 %; prof. 4 %, escompte 2 1/2 %. Les primes sur le 5 heures: 2 1/2 % sur 57 1/2; 100; Société de Commerce: 17; Ardoins 21 1/2.

EXTERIEUR.

SERVIE.

On écrit de la frontière de Serbie, en date du 19 mars, touchant le meurtre de l'évêque de Sabacz : Dans la nuit du 4 au 5 janvier, Demeter Ljotie, préfet de l'arrondissement où est situé le convent de Kalaniz, si horriblement profané par le meurtre du vertueux évêque Maxime de Sabacz, qui avait été prisonnier, vint se placer, en compagnie de quelques soldats, sous la croix de l'appartement habité par l'évêque, à qui il cria de se rendre. L'évêque, lui-même. L'évêque réveillé en sursaut répondit qu'il était rendu depuis longtemps et qu'on n'avait qu'à venir le chercher. Le bien du pays exigeait. En vain les moines accourus offrir leur assistance au prêtre, en attendant qu'il vint du secours des villages voisins, si les calma en disant : Il ne convient pas à un ecclésiastique de répandre le sang, mais de l'épargner; il est beaucoup plus glorieux de perdre la vie que de la conserver à ce prix. Les bandits pénétrèrent dans le convent, lièrent l'évêque, le frappèrent, lui portèrent plusieurs blessures, le jetèrent par la fenêtre encore vivant et captif de son sang, puis le recouvrirent de terre, après l'avoir mis à demi-mort dans une fosse. Ainsi finit la glorieuse carrière de cet évêque chéri. On dit que le ministre du prince Michel, Cvetko Rayevie, qui a été transporté à Kragujevac dans les fers, est mort dans les cachots. Un grand nombre d'ecclésiastiques, entr'autres le célèbre archiprêtre de Smoljinacz, auraient été incarcérés dans le district de Pozarevac. L'évêque de Timoka est également sous une rigide surveillance. Le procès s'instruit à Kragujevac.

RUSSIE.

On écrit de la frontière russe en date du 4 mars. Les lettres que l'on reçoit de St.-Petersbourg témoignent du mécontentement que l'on y ressent de ce que de nouvelles tentatives ont été faites par des navires anglais de faire parvenir des armes et des munitions de guerre aux Tscherkesses, tentatives qu'on qualifie ouvertement de violation du droit des gens. On prétend même qu'il se trouve de nouveau des Anglais dans le Caucase qui travaillent activement à réconcilier entre elles les différentes tribus des montagnards et pour les exciter à réunir leur efforts de conclure un accord, contre la Russie.

ITALIE.

Le 4 mars. Des faillites étrangères ont répandu toutes sortes de bruits sur la situation actuelle de l'état de l'Eglise, et ont annoncé que de nouveaux désordres étaient près d'éclater dans les provinces. Tous ces bruits sont ou ne peut plus exagérés; le gouvernement prouve clairement le cas qu'il fait de toutes ces rumeurs; il ne décèle aucune peur, c'est sans bruit et avec les plus grands sacrifices qu'il prend toutes les mesures possibles pour être prêt à comprimer les efforts insensés des factions, si elles venaient à se renouveau. Il est instruit de tout ce qui se passe, et si l'on peut ajouter foi à de certaines nouvelles, il n'a pas été passé entre les différents états italiens une convention par laquelle ils se prêteraient un appui mutuel, sans recourir à l'intervention des puissances étrangères. Se serait-il le moyen d'étouffer dans sa naissance toute tentative d'insurrection.

réunir en conseil pour remédier aux prétendus périls de la religion.

M. le garde-des-sceaux : J'ai eu souvent occasion de répondre aux récusations de M. Isambert à cette tribune. Je crois avoir prouvé que je ne méritais pas le reproche de cacher la vérité.

Il existe, il est vrai, dans nos lois des moyens de répression. Mais n'en ai-je pas usé ? Une déclaration d'abus n'a-t-elle pas été décernée au conseil-d'état. Je sais bien qu'on me reproche de m'être adressé plutôt à un prélat qu'à un autre.

M. Dupin aîné : je n'attaque point le projet de loi en discussion ; mais un débat s'est engagé à son sujet et je soutiendrai mon opinion dans ce débat.

Je demande aux chambres, à la France, si elle est disposée à subir ces attaques contre les lois, contre l'autorité, par des prêtres qui sont institués pour prêcher l'obéissance au pouvoir et à la loi.

Protégez le clergé, le gouvernement de Juillet a fait plus, lui, que la restauration, que l'empire. Continûons de protéger les prêtres dans les campagnes.

La séance continue au départ du courrier.

BELGIQUE.

BRUXELLES, le 20 mars. Le sénat s'est réuni hier à 2 heures. Il a adopté à l'unanimité le projet de loi relatif à la conversion.

Il s'est ensuite occupé de la loi relative à l'emprunt de 84,656,000 fr. et l'a adoptée avec l'amendement portant que les intérêts sont payables également à Paris, sous la réserve que les frais n'exèdent pas 13,000 fr.

M. Cassiers, par motion d'ordre, a demandé des explications à M. le ministre sur l'arrêté relatif au transit du bétail. M. le ministre des finances a répondu qu'il déclarait de nouveau que si ce transit présentait quelque importance, il proposerait au roi le retrait de cet arrêté ; mais que depuis le rapport qu'il a présenté à la chambre, le transit du bétail hollandais avait considérablement diminué.

Le Journal de Bruxelles confirme la nouvelle que nous avons donnée dans notre numéro du 18 mars. On lit dans ce journal : Nous pouvons assurer d'une manière positive que M. De-

VARIÉTÉS.

IRLANDE ET SES MAITRES.

(Suite et fin. — Voir notre numéro d'hier.)

IX. — Tu sais vaincre, Annibal, etc.

At non tardatis casu, neque territis heros, Acrior ad pugnam redit, ac vim suscitavit ira; Tum pudor incedit vires et consicis virtus Creber utraque manu pulsant versatque Daretis.

Ce n'était pas assez pour O'Connell d'avoir déployé dans toute leur supériorité ses talents d'avocat, ce n'était pas assez d'avoir supporté ses ennemis à la vindicte publique, il organisa tout un système de diffamations et de calomnies contre le sollicitor-general dont il avait triomphé.

rait pas au châtement exemplaire que lui réservait l'agitateur. De plus, avec le mauvais goût qu'on lui connaît, il éleva jusqu'aux nues le dévouement patriotique du juré auquel l'acquiescement était dû.

Le sollicitor-general était accusé par O'Connell et ses partisans d'avoir agi sans loyauté ni générosité contre les prisonniers, en invoquant des témoignages auxquels lui-même n'ajoutait aucune foi.

Voici comment il se justifiait. D'abord pas une mesure n'avait été adoptée devant la commission spéciale sans le concours de trois juriconsultes également renommés par leur douceur et leur intégrité : MM. Gould, Bennett et Greene.

La question ainsi posée, M. Doherty jeta le gant à O'Connell. Devant les communes il se moqua ouvertement des menaces du grand agitateur ; il le défia de tenir l'engagement qu'il avait pris envers ses crédules partisans ; il l'accusa de ne pas oser descendre dans la lice après avoir lui-même annoncé le combat.

Mais Doherty n'entendait pas lui laisser cette ressource, et pendant la session de 1830, il se donna le plaisir de braver chaque semaine son antagoniste intimidé.

Le 12 mai vend, la grande accusation s'était réduite à une simple demande en communication des notes du baron Pennefather. O'Connell savait fort bien que la chambre ne pouvait exiger cette communication sans se constituer en cour d'appel de toutes les décisions criminelles.

Le 12 mai vend, la grande accusation s'était réduite à une simple demande en communication des notes du baron Pennefather. O'Connell savait fort bien que la chambre ne pouvait exiger cette communication sans se constituer en cour d'appel de toutes les décisions criminelles.

Pour que rien ne manquât au triomphe de M. Doherty, un des députés de Cork, M. Callaghan, qui avait fait partie de l'un des jurys, se leva spontanément et rendit témoignage en faveur de la procédure adoptée par le sollicitor-general.

gouvernement de l'Irlande. L'un d'eux, M. Fonblanque, marquer à cette occasion que, si le discours de M. Doherty en lui-même peu convenable et sans opportunité, du moins avait-il démontré à O'Connell combien de prise il donnait à ses adversaires par son intempérance de langue et ses bravades justifiables.

L'histoire du complot de Doneraile offre plus d'un intérêt curieux. On ne peut guère douter de son existence, établie par la dernière sentence du jury, celle qui condamna Patrick Lynch.

Aucun des condamnés à mort ne fut pourtant livré au réau. Leary et ses complices virent leur peine commuée en déportation perpétuelle. Plusieurs autres furent purement et simplement relâchés.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 28 mars. (Représentation N° 116.)

LA REINE DE CHYPRE.

Samedi 30 mars. — Clôture, jusqu'après les Fêtes de Pâques.



MÉDAILLE

MÉMOIRE DE FEU S. EXC. LE MINISTRE FAUCONNET.

Les médailles faites en souvenir de son S. Exc. le ministre FAUCONNET exécutées avec le plus grand succès par l'habile graveur M. J. WIENER.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 20 Mars.

Table with columns for 'COURS', 'OUVERT.', 'FERM.' and rows for various financial instruments like 'Dette active', 'Pays-Bas', 'Russie', 'Espagne', 'Autriche', 'France', 'Pologne', 'Brésil', 'Portugal'.

Bourse de Paris du 19 Mars.

Table with columns for 'COURS', 'OUVERT.', 'FERM.' and rows for 'France', 'Espagne', 'Naples', 'Pays-Bas', 'Belgique', 'États-Unis'.

Bourse d'Anvers du 20 Mars.

Métalliques, 5 % 114 1/2 A. — Naples, 5 % 21 1/2 P. — Dette différée ancien, 5 P. — Passives, 5 % 2, lots de 500, 60 P.

Bourse de Londres du 18 Mars.

3 % Consol. 98 1/2, — 2 1/2 % Rôll, 57 1/2, — 5 % 101, 101 1/2, — 5 % (Emp.) 101, — Esp. 5 % 24 1/2, 25, — Id. 3 % 2, — Port. 5 % 46 1/2, 47, — Russes, 5 % 2, —

Bourse de Vienne du 18 Mars.

Métalliques, 5 % 112, — Dito, 4 % 101, — Dito, 3 % 77 1/2, — de 1834, 150, — Actions de la Banque 1639.

LA HAYE, chez Léopold Lubenberg, Laga Nieuwe... Dépot-général à Amsterdam chez M. Schooneveld et Beursscaap: et à Rotterdam, chez S. van REYN SNOEK, Raasdijk